

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom commercial du produit : Rubio Monocoat Oil Plus 2C - comp. B

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Destiné au grand public
Catégorie d'usage principal : Utilisation consommateur, Utilisation professionnelle

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Muyllé Façon B.V.B.A. - Rubio Monocoat
Ambachtenstraat 58
8870 Izegem - Belgium
T +32 (0) 51 30 80 54 - F +32 (0) 51 30 99 78
info@rubiomonocoat.com - www.rubiomonocoat.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Toxicité aiguë (par Inhalation), catégorie 4 H332
Sensibilisation cutanée, catégorie 1 H317
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie 3, Irritation des voies respiratoires H335
Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS07

Mention d'avertissement (CLP) : Attention
Composants dangereux : Oligomères de hexaméthylène diisocyanate
Mentions de danger (CLP) : H332 - Nocif par inhalation.
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.
H335 - Peut irriter les voies respiratoires.

Rubio Monocoat Oil Plus 2C - comp. B

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Conseils de prudence (CLP)	: P102 - Tenir hors de portée des enfants. P260 - Ne pas respirer les brouillards, vapeurs. P285 - Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. P280 - Porter des vêtements de protection, des gants de protection, un équipement de protection des yeux, un équipement de protection du visage. P304+P340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. P302+P352 - En cas de contact avec la peau: Laver abondamment à l'eau et au savon.
Phrases EUH	: EUH204 - Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

Réglementation des pays scandinaves

Danemark

Code MAL : 0-3

2.3. Autres dangers

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Oligomères de hexaméthylène diisocyanate	(N° CAS) 28182-81-2 (N° CE) 931-274-8 (N° REACH) 01-2119485796-17	~ 100	Acute Tox. 4 (Inhalation:dust,mist), H332 Skin Sens. 1, H317 STOT SE 3, H335
1,6-diisocyanatohexane	(N° CAS) 822-06-0 (N° CE) 212-485-8 (N° Index) 615-011-00-1 (N° REACH) 01-2119457571-37	< 0,1	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Acute Tox. 2 (Inhalation), H330 Skin Corr. 1C, H314 Resp. Sens. 1, H334 Skin Sens. 1, H317

Texte complet des phrases H: voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général	: En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. Consulter un médecin en cas de malaise.
Premiers soins après inhalation	: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter immédiatement un médecin.
Premiers soins après contact avec la peau	: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.
Premiers soins après contact oculaire	: En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. Consulter un ophtalmologue si l'irritation persiste.
Premiers soins après ingestion	: Ne rien donner à boire. NE PAS faire vomir. (Irritation de l'estomac est possible.) Consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après contact avec la peau	: Une exposition répétée au produit peut provoquer une sensibilisation : réaction allergique de la peau.
---	--

Rubio Monocoat Oil Plus 2C - comp. B

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Symptômes/effets après contact oculaire : Risque de lésions oculaires graves.
Symptômes/effets après ingestion : Peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.
Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser d'agents d'extinction contenant de l'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Echauffement/combustion: libération de gaz/vapeurs nocifs. Liquide combustible.

5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie : Appareil respiratoire autonome. Protection complète du corps. Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.
Autres informations : Éviter le contact du produit avec l'eau. Modérer l'emploi d'eau, si possible la recueillir/l'endiguer. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection : Gants de protection en caoutchouc nitrile.
Procédures d'urgence : Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ventiler la zone de déversement.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Gants de protection. Lunettes de protection.
Procédures d'urgence : Aérer la zone.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter tout contact du produit avec l'eau (ou l'air humide). Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Recueillir le produit répandu.
Procédés de nettoyage : Ce matériau et son conteneur doivent être éliminés de manière sûre, conformément à la législation locale.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Utiliser l'équipement de protection individuel requis.
Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Le sol du dépôt doit être imperméable et disposé de façon à constituer une cuvette de rétention.

Rubio Monocoat Oil Plus 2C - comp. B

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Oligomères de hexaméthylène diisocyanate (28182-81-2)

DNEL/DMEL (Travailleurs)

Aiguë - effets locaux, inhalation	1 mg/m ³
A long terme - effets locaux, inhalation	0,5 mg/m ³

PNEC (Eau)

PNEC aqua (eau douce)	0,127 mg/l
PNEC aqua (eau de mer)	0,0127 mg/l
PNEC aqua (intermittente, eau douce)	1,27 mg/l

PNEC (Sédiments)

PNEC sédiments (eau douce)	0,2667 mg/kg poids sec
----------------------------	------------------------

PNEC (Sol)

PNEC sol	0,0532 mg/kg poids sec
----------	------------------------

PNEC (STP)

PNEC station d'épuration	38,28 mg/l
--------------------------	------------

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

Équipement de protection individuelle:

Lunettes de protection. Gants.

Protection des mains:

Gants de protection en caoutchouc nitrile

Protection oculaire:

En cas de des circonstances risquées: lunettes de sécurité ou écran facial

Protection de la peau et du corps:

Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Vêtements de protection

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement.

Contrôle de l'exposition du consommateur:

Éviter tout contact avec la substance au cours de la grossesse/pendant l'allaitement.

Autres informations:

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Rubio Monocoat Oil Plus 2C - comp. B

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: Liquide.
Couleur	: incolore.
Odeur	: inodore.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Non applicable
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: < -20 °C
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: > 150 °C
Point d'éclair	: > 160 °C
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Masse volumique	: 1,1 kg/l
Solubilité	: Réagit avec l'eau.
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: ≈ 545,455 mm ² /s
Viscosité, dynamique	: ≈ 600 mPa·s 25°C
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Teneur en COV : 0 g/l

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Eviter le contact du produit avec l'eau. Réagit violemment au contact de l'eau.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réagit violemment au contact de l'eau.

10.4. Conditions à éviter

Rayons directs du soleil.

10.5. Matières incompatibles

alcools. amines. les bases.

10.6. Produits de décomposition dangereux

oxydes de carbone (CO et CO₂). oxydes d'azote (NO_x).

Rubio Monocoat Oil Plus 2C - comp. B

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale) : Non classé
Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé
Toxicité aiguë (Inhalation) : Nocif par inhalation.

Rubio Monocoat Oil Plus 2C - comp. B	
ETA CLP (gaz)	4500 ppmv/4h
ETA CLP (vapeurs)	11 mg/l/4h
ETA CLP (poussières, brouillard)	1,5 mg/l/4h

Oligomères de hexaméthylène diisocyanate (28182-81-2)	
DL50 orale rat	> 2500 mg/kg OECD 423 (female)
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg OECD 402
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg
CL50 inhalation rat (Brouillard/Poussière - mg/l/4h)	0,39 mg/l/4h OECD 403 (female)

1,6-diisocyanatohexane (822-06-0)	
DL50 orale rat	959 mg/kg bodyweight OECD 401
DL50 cutanée rat	> 7000 mg/kg de poids corporel
DL50 cutanée lapin	> 7000 mg/kg bodyweight OECD 402
CL50 inhalation rat (mg/l)	0,124 mg/l/4h OECD 403

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé
pH: Non applicable
Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé
pH: Non applicable
Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Peut provoquer une allergie cutanée.
Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé
Cancérogénicité : Non classé
Toxicité pour la reproduction : Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Peut irriter les voies respiratoires.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

1,6-diisocyanatohexane (822-06-0)	
NOAEC (inhalation, rat, gaz, 90 jours)	0,005 ppmv/6 h/jour

Danger par aspiration : Non classé

Rubio Monocoat Oil Plus 2C - comp. B	
Viscosité, cinématique	≈ 545,455 mm ² /s

Rubio Monocoat Oil Plus 2C - comp. B

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général	: Le produit n'a pas d'effets négatifs sur les organismes aquatiques.
Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë)	: Non classé
Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique)	: Non classé

Oligomères de hexaméthylène diisocyanate (28182-81-2)

CL50 poisson 1	8,9 mg/l Brachydanio rerio
CE50 Daphnie 1	127 mg/l Daphnia magna (48h static / EU C.2)
CE50 autres organismes aquatiques 1	3828 mg/l Activated sludge, 3h, OECD 209 method
CE50 autres organismes aquatiques 2	> 1000 mg/l Scenedesmus subspicatus, 72h, DIN 38412
CEr50 (algues)	> 1000 mg/l Desmodesmus subspicatus (72h)

1,6-diisocyanatohexane (822-06-0)

CE50 autres organismes aquatiques 1	842 mg/l Bakterie (3h)
CE50 72h algae 1	> 77,4 mg/l
CEr50 (algues)	> 77,4 mg/l Desmodesmus subspicatus (72h)
NOEC chronique algues	11,7 mg/l Desmodesmus subspicatus (72h)

12.2. Persistance et dégradabilité

Oligomères de hexaméthylène diisocyanate (28182-81-2)

Biodégradation	1 % (28 days)
----------------	---------------

1,6-diisocyanatohexane (822-06-0)

Persistance et dégradabilité	Non facilement biodégradable.
Biodégradation	42 % (28 days)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Oligomères de hexaméthylène diisocyanate (28182-81-2)

FBC poissons 1	3,2 mg/l
----------------	----------

1,6-diisocyanatohexane (822-06-0)

FBC poissons 1	58 mg/l
Log Pow	1,08 (QSAR)
Potentiel de bioaccumulation	Peu bioaccumulable.

12.4. Mobilité dans le sol

Oligomères de hexaméthylène diisocyanate (28182-81-2)

Log Koc	7,8
---------	-----

1,6-diisocyanatohexane (822-06-0)

Log Koc	5861
---------	------

Rubio Monocoat Oil Plus 2C - comp. B

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Rubio Monocoat Oil Plus 2C - comp. B

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

Composant

Oligomères de hexaméthylène diisocyanate (28182-81-2)

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII
Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Code catalogue européen des déchets (CED) : 08 05 01* - déchets d'isocyanates

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

N° ONU : Non applicable
N° ONU (IMDG) : Non applicable
N° UN (ICAO) : Non applicable
N° ONU (ADN) : Non applicable
N° ONU (RID) : Non applicable

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR) : Non applicable
Désignation officielle de transport (IMDG) : Non applicable
Désignation officielle de transport (IATA) : Non applicable
Désignation officielle de transport (ADN) : Non applicable
Désignation officielle de transport (RID) : Non applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR
Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : Non applicable
IMDG
Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non applicable
IATA
Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : Non applicable
ADN
Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : Non applicable
RID
Classe(s) de danger pour le transport (RID) : Non applicable

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : Non applicable
Groupe d'emballage (IMDG) : Non applicable
Groupe d'emballage (IATA) : Non applicable

Rubio Monocoat Oil Plus 2C - comp. B

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Groupe d'emballage (ADN) : Non applicable
Groupe d'emballage (RID) : Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non
Polluant marin : Non
Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Non applicable

Transport maritime

Non applicable

Transport aérien

Non applicable

Transport par voie fluviale

Non applicable

Transport ferroviaire

Non applicable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Les restrictions suivantes sont applicables selon l'annexe XVII du Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH):	
Code de référence	Applicable sur
3(b)	Rubio Monocoat Oil Plus 2C - comp. B ; Oligomères de hexaméthylène diisocyanate ; 1,6-diisocyanatohexane

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Contains no substance subject to Regulation (EU) No 649/2012 of the European Parliament and of the Council of 4 July 2012 concerning the export and import of hazardous chemicals.

Contains no substance subject to Regulation (EU) No 2019/1021 of the European Parliament and of the Council of 20 June 2019 on persistent organic pollutants

Teneur en COV : 0 g/l

15.1.2. Directives nationales

Allemagne

Classe de danger pour l'eau (WGK) : WGK nwg, sans danger pour l'eau (Classification selon la AwSV, Annexe 1)

Arrêté concernant les incidents majeurs (12. BlmSchV) : Non soumis à/au Arrêté concernant les incidents majeurs (12. BlmSchV)

Pays-Bas

SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen : Aucun des composants n'est listé

SZW-lijst van mutagene stoffen : Aucun des composants n'est listé

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Borstvoeding : Aucun des composants n'est listé

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Vruchtbaarheid : Aucun des composants n'est listé

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Ontwikkeling : Aucun des composants n'est listé

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Ontwikkeling : Aucun des composants n'est listé

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Ontwikkeling : Aucun des composants n'est listé

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Ontwikkeling : Aucun des composants n'est listé

Rubio Monocoat Oil Plus 2C - comp. B

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Danemark

Réglementations nationales danoises

: L'utilisation de ce produit est interdite aux mineurs
Persons suffering from asthma or eczema and persons who have chronic lung diseases, skin or respiratory allergies to isocyanates should not work with the material

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte intégral des phrases H et EUH:	
Acute Tox. 2 (Inhalation)	Toxicité aiguë (par Inhalation), catégorie 2
Acute Tox. 4 (Inhalation:dust,mist)	Toxicité aiguë (Inhalation:poussières,brouillard) Catégorie 4
Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4
Resp. Sens. 1	Sensibilisation respiratoire, catégorie 1
Skin Corr. 1C	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1, sous-catégorie 1C
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, catégorie 1
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie 3, Irritation des voies respiratoires
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H330	Mortel par inhalation.
H332	Nocif par inhalation.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
EUH204	Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit